

La rubrique Tribunes libres est ouverte aux conseillers métropolitains ou aux groupes de conseillers métropolitains. Ces textes, ainsi que toute autre forme de communication externe, n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

**Débat sur l'eau : le citoyen peut le faire mais...**

Les élus de SEM ont été interpellés par le collectif "eau citoyenne bien commun" pour mettre en étude et en débat la gestion de l'eau sur la métropole. Ce collectif nous demande du temps pour étudier de façon approfondie la gestion de l'eau en régie publique. Le président de la Métropole répond : "Si l'eau est citoyenne ..., on ne peut pas tout à fait dire que cette association le soit totalement... on ne peut pas déguiser une position politicienne derrière un mouvement citoyen. L'un [des membres du collectif] était candidat en 2015 aux régionales sur une liste écologique et Front de Gauche, l'autre membre des Jeunesses communistes". Désolée, le débat sur l'eau bien commun devrait être porté haut et n'est pas politicien. Désolée, la citoyenneté, comme la république, est indivisible.

Pourquoi exclure et dénigrer le droit à l'engagement politique : poursuivons le débat sur l'eau avec toutes et tous !

Christel Pfister élue PCF St Etienne

**Développement durable : mieux répondre aux enjeux actuels**

Le rapport annuel de développement durable aurait pu être l'occasion de mieux adapter les actions menées aux enjeux du changement climatique et de la crise économique et sociale que nous traversons. Loin de ces impératifs, c'est une politique sans cohérence et sans réponses aux conséquences de la Covid qui a été actée. Ainsi, le Président de Métropole ne semble pas comprendre qu'il est vain de prétendre réduire la consommation d'énergie et « en même temps » de construire une patinoire énergivore. Nous avons proposé la mise en place de la tarification STAS solidaire à 10 euros (qui était dans son programme) et d'un système de récupération des 800 000 masques utilisés chaque jour sur notre territoire, pour en faciliter le recyclage (comme à Tours). Il n'existe pas de vaccin contre le réchauffement climatique, mais une action résolue et ambitieuse peut être menée... à condition de ne s'interdire aucune bonne idée, d'où qu'elle vienne.

Laetitia Valentin, Isabelle Dumestre

**Pour une gestion publique de l'eau potable**

Le dernier Conseil métropolitain a acté le renoncement à une gestion publique de l'eau potable sur 13 communes de la Métropole, contre l'avis de plusieurs Maires concernés. Parmi les arguments mis en avant en faveur d'une gestion déléguée à un opérateur privé, celle de la baisse promise du prix de l'eau. Mais ce n'est bien que l'ampleur du périmètre qui permettra de faire baisser les coûts, pas le mode de gestion ! Par ailleurs, si c'est un sujet majeur en termes de pouvoir d'achat, limiter la question de l'eau à la seule question de son prix revient à passer à côté d'autres enjeux fondamentaux. En particulier, comment promouvoir un usage raisonné et faire baisser les consommations ? Il convient de promouvoir une tarification éco-solidaire, progressive, adaptée à chaque foyer, qui garantira à tous l'accès à l'eau potable et permettra de préserver la ressource. Le futur délégataire partagera-t-il cette vision d'avenir ? Rien n'est moins sûr.

Pierrick Courbon, Ali Rasfi

Malgré le pacte de gouvernance adopté le 19 janvier, qui confirme le rôle et la place des Maires dans les instances décisionnelles, et qui prévoit des conférences territorialisées, l'exécutif de St-Etienne Métropole nous a présenté fin décembre le projet d'évolution de la gestion du service de distribution de l'eau en délégation qui remet en cause notre régie, sans concertation préalable. Le conseil métropolitain du 28 janvier a entériné le projet. La nécessité d'une convergence technique, administrative et tarifaire a conduit la Métropole à étudier un regroupement progressif des communes. Notre territoire Furan, est le premier concerné. Si le principe de convergence est louable, celle-ci est tout autant réalisable en optant pour une régie, qui permet de garder en interne l'expertise du réseau et contrôler la relation à l'usager. Nous nous sommes opposés à cette décision, basée uniquement sur l'approche financière d'un bureau d'études, et qui laisse de nombreuses questions en suspens.

Les élus de la Talaudière, Sorbiers et Saint-Jean Bonnefonds

**Saint-Étienne Métropole rate le rendez-vous du développement durable**

Saint-Étienne Métropole manque d'ambition pour lutter contre le dérèglement climatique. Le retard est considérable : La qualité de l'air est insuffisante. L'étalement urbain et l'artificialisation des sols progressent. La voiture reste trop souvent privilégiée. Le partage de l'espace public avec la marche à pied, le vélo et les transports en commun reste à faire. L'espace apaisé pour les enfants et les personnes âgées est à construire. Près d'ici, Grenoble, ville écologiste, a été désignée Capitale verte européenne pour 2022. Saint-Étienne Métropole doit se donner les moyens d'une transition nécessaire. Devenons tous les acteurs de ce changement indispensable. Sécurisons notre approvisionnement en eau, produisons localement une nourriture de qualité et accessible à tous, et sécurisons des services publics efficaces. Pour une métropole plus sûre, plus saine, plus humaine, mobilisons-nous pour l'avenir durable auquel nous aspirons !

Les élus écologistes stéphanois  
Germain Collombet, Jean Duverger,  
Olivier Longeon, Julie Tokhi

Lors du dernier Conseil métropolitain, les élus se sont prononcés sur le service d'eau potable dans le périmètre desservi par l'usine de Solaure. Roche la Molière étant concernée, je précise qu'au regard des données transmises par les services de l'Etat les indicateurs nationaux comme les pertes sur réseau ou le taux de non-conformité bactériologiques de l'eau sont meilleurs lorsque la distribution est assurée par un délégataire. Compte tenu des nombreux gisements d'eau potable de qualité qu'offre notre territoire, je suis favorable à ce que l'on puisse gérer et maîtriser en direct via une régie notre ressource. Un mix délégation service public / régie est bénéfique non seulement pour la technicité qu'exige cette compétence mais aussi pour le consommateur-contribuable. Je rappellerai, pour mémoire, que les négociations avec le délégataire de service public entraînent des baisses du prix l'eau significatives sur les factures de tous. Pour ces raisons, j'ai soutenu ce mode gestion de l'eau.

Eric BERLIVET  
Maire de Roche la Molière  
Conseiller métropolitain

**SÉM LE MAG**  
VOUS ME RECEVEZ ?

SÉM le Mag est le magazine bimestriel de Saint-Étienne Métropole. Il est :

- > disponible en version numérique sur [semlemag.saint-etienne-metropole.fr](http://semlemag.saint-etienne-metropole.fr)
- > disponible dans les mairies des 53 communes de la Métropole
- > distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Saint-Étienne Métropole fait appel à un prestataire pour assurer la bonne distribution du magazine auprès de l'ensemble des habitants du territoire. Vous ne recevez pas, ou pas tout le temps, le magazine ? Celui-ci vous est distribué dans de mauvaises conditions (exemplaires déposés en vrac sur les boîtes aux lettres, etc.) ? Merci de nous le signaler en nous communiquant votre adresse et la nature du problème :

- 🌐 Sur le site Internet de la Métropole : [saint-etienne-metropole.fr/institution/decouvrir-saint-etienne-metropole/son-magazine](http://saint-etienne-metropole.fr/institution/decouvrir-saint-etienne-metropole/son-magazine) OU
- ✉ Par mail à [magazine@saint-etienne-metropole.fr](mailto:magazine@saint-etienne-metropole.fr) OU
- ✉ Par courrier à Direction de la communication, Saint-Étienne Métropole, 2 avenue Grüner, CS 80257, 42 006 Saint-Étienne Cedex 1.